





# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Séance du Conseil d'administration Lundi 10 juillet 2023 à 9h30 – salle rue des Ardennes

## Relevé de décisions

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Le quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 13 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs			
Thomas Elefteriou (président) (MCF TPCAU)	X		
Perrine Belin (MCF TPCAU)	X		Pouvoir donné à Thomas Elefteriou
Jonathan Bruter (MCF VT)	X		
Pierre Chabard (MCF HCA, responsable des éditions de La Villette)	X		
Sylvain Ebode (MCF STA)	X		
Flavie Pinatel (MCF ATR)	X		Pouvoir donné à Sylvain Ebode
Jodelle Zetlaoui-Leger (PR SHSA)	X		Pouvoir donné à Pierre Chabard
Collège des ATS			
Samuel Bruna (responsable adjoint de la scolarité)	X		
Aurélie Fabijanec (service de la communication)		X	
Hervé Jezequel (responsable du pôle image)	X		
Manon Scotto (ingénieure de recherche chaires partenariales)		X	
Collège des étudiants			
Luca Alcala (M1)	X		
Lucie Adam (L2)	X		Pouvoir donné à Jade Richard
Louisette Coulibaly (L2)	X		Pouvoir donné à Luca Alcala
Jade Richard (M2)	X		
Personnalités de droit			
Pierre Liscia (Conseil régional d'IDF)		X	
Émilie Bartolo (CROAIF)	X		Part à 11h10
Michel Terré (Président D'Hesam Université)	X		Part à 12h00
Sébastien Dulermo (Métropole du Grand Paris)		X	
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec-Simon (Consultante Filière bois construction)	X		Pouvoir donné à Adrien Paporello
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l'EIVP)	X		
Richard Galera (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de la jeunesse et de l'enseignement supérieur et conseiller municipal de Montreuil)		X	
Adrien Paporello (Directeur de l'agence AIA Architectes et vice-président de l'association des architectes ingénieurs et ingénieurs architectes AAIIA)	X		
Jean-Sébastien Villefort (Professeur au CNAM et titulaire de la chaire de construction durable)	X		
Valérie Flicoteaux-Melling (Vice-présidente du CNOA, associée de l'agence 3+1 architectes, membre du collectif ECOTONE)	X		Pouvoir donné à Jean- Sébastien Villefort
Nombre de voix			
Invités permanents			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		

Frédéric Sallet (Secrétaire Général)	X		
Anaïs Campanaud (Pôle juridique)	X		
	•		
Philippe Chavanes, Président CPS et CFVE		X	
François Guéna, Vice-Président CPS et présidente CR		X	
Jérôme Candevan, Agent comptable	X		
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire	X		
Katya Samardzic, Direction régional des affaires culturelles d'IDF		X	
Recteur d'académie ou représentant		X	

#### Invité exceptionnel : Romain Guisti, Chargé de tutelle

À l'ouverture de la séance, le Président constate que le nombre de voix est de 20 (15 présents + 5 pouvoirs). Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut dûment délibérer.

9h40 ouverture de la séance du conseil d'administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
09Н40	1	Approbation du RD-CR du CA du 30 mai 2023	Thomas Elefteriou	- RD-CR du 30/05/2023

Thomas Elefteriou soumet au vote le relevé de décisions du conseil d'administration du 30 mai 2023.

#### **Décision:**

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le relevé de décisions valant compte-rendu du conseil d'administration du 30 mai 2023.

Abstentions: 0

Nbre de votes pour : 20 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 20

09h40	2	Point d'information :	Caroline Lecourtois	-DAE Etablissement
		- Suite de l'évaluation HCERES vague D	Vincentella De	-DAE Formations (Licence,
		2023- 2024.	Comarmond	Master)
		- Suivi Stratégie immobilière	Thomas Elefteriou	-DAE Unités de recherche
		(relocalisation).		(GERPHAU, AMP)
		-Suivi CMA Archi.		
		-Suivi ArchiFolies : point d'information budgétaire, administratif et pédagogique sur ce projet/temps de débat ouvert sur		
		l'engagement de l'établissement dans ce projet (point mis à l'ordre du jour à la de- mande d'élus du CA).		

#### · Suite de l'évaluation HCERES vague D 2023- 2024.

Thomas Elefteriou informe que le dossier HCERES a été déposé et que les documents ont été remis aux membres du CA.

Caroline Lecourtois invite les membres du CA à consulter les pièces du dossier HCERES dans le dossier du CA. Le bilan a été déposé le 15 juin. Ne figure pas à ce stade dans le dossier du CA le dépôt de la demande d'une création de formation, type Bachelor, pour une ouverture en 2025.

La direction et les représentants des instances vont également recevoir les experts HCERES les 2 et 3 novembre pour discuter de ce bilan. Deux réunions sont également programmées pour le GERPHAU et AMP. La deuxième phase porte, à partir du bilan, sur l'évolution du projet de formation du DEEA conférant grade de licence et du DEA conférant grade de master.

#### - Suivi Stratégie immobilière (relocalisation).

**Thomas Elefteriou** rappelle qu'un comité pilotage a été créé avec la tutelle pour relancer le projet de relocalisation de l'école. Un premier calendrier de quatre réunions est prévu. L'hypothèse émise est d'avoir plusieurs pistes de sites pour début d'année 2024 avec deux étapes :

- Chercher en premier lieu une relocalisation dans le domaine de l'état ;
- En second lieu chercher un site dans le nord-est du Grand Paris, dans le territoire d'est-ensemble dans le cadre d'un projet territorial.

Pierre Chabard demande s'il y a déjà des sites qui sont ciblés.

Thomas Elefteriou dit qu'avec la directrice, des recherches ou des propositions ont déjà été faites à Pantin, Bobigny, Saint-Denis, Noisy-le-Sec ou Bondy. A ce jour, le territoire exploré est celui de la plaine de l'Ourcq.

Caroline Lecourtois précise que la première réunion préparatoire de ce Copil a eu lieu la semaine dernière, en interne du ministère.

**Thomas Elefteriou** rappelle également que les mairies rencontrées étaient très intéressées car l'école est attractive. Le point positif est que le Ministère souhaite que ce projet avance.

Caroline Lecourtois rappelle aussi que dans le dossier de l'HCERES a été pointé ce problème de relocalisation. Il est prévu de quitter les locaux pour la rentrée 2029, voire idéalement dès 2028. En effet, le bail ferme des locaux situés aux Ardennes court pendant 9 ans et un mois. Si ce planning n'est pas respecté, l'école serait dans l'obligation de négocier une prolongation du bail. Les services ont donc été informés, d'où l'urgence partagée par le ministère.

**Pierre Chabard** dit qu'il faudrait réhabiliter un bâtiment déjà existant plutôt que d'en construire un. Cela serait plus en adéquation avec la philosophie de l'école.

**Thomas Elefteriou** précise qu'en effet c'est le souhait de l'école mais pour le moment aucun bâtiment n'a été identifié permettant cette démarche. Par ailleurs il rappelle que le bâtiment devra avoir un accès facile pour la communauté étudiante comme pour les autres communautés (ATS, enseignants).

## - Suivi CMA Archi.

Caroline Lecourtois rappelle les différents réseaux qui ont travaillé pour CMA Archi. L'objectif était de dresser des diagnostics des formations et métiers de l'architecture pour élaborer des adaptations en fonction des besoins.

Le dossier a été rendu. On y trouve différentes cartographies des établissements et une étude sociodémographique. 64 400 diplômés des ENSA sont en exercice et 34 400 ne sont pas inscrits à l'ordre.

46 fiches de formation ont été rédigées sur la base du nouveau référentiel de compétences.

Le 20 juillet, une réunion est organisée avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui pourra demander des corrections et des améliorations de texte. Dès que la Caisse des Dépôts et Consignations validera le dossier, il sera publié sur le site. L'idée du projet est que la deuxième phase soit réalisée avec les chaires partenariales.

Par ailleurs, un consortium mené par le Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne est en cours de constitution autour des projets de formation en alternance pour l'ensemble des établissements dépendant du ministère de la Culture. Cela va permettre de faciliter le déploiement des formations en alternance au sein des établissements culturels.

Vincentella De Comarmond prend la parole concernant Culture Pro. Le but est de lancer le réseau ALUMNI de l'école et d'organiser des journées d'échange permettant de présenter des parcours et des métiers de l'école aux étudiants et aux lycéens.

Un nouveau projet a été déposé cette année et l'école a été lauréate. Elle a obtenu, à ce titre, 57 000 euros.

A terme, elle ajoute qu'ALUMNI sera a priori un projet mutualisé avec HESAM.

Pierre Chabard dit que ces deux projets sont intéressants mais financés par des appels à projets. Ce n'est pas une situation pérenne pour l'école.

Vincentella De Comarmond rappelle qu'un pôle études stratégiques et prospectives a été créé et dès que la personne sera remplacée, le développement de ce pôle pourra se poursuivre.

Caroline Lecourtois rappelle également que le Ministère, en chaque fin d'année, fait une enquête au niveau national portant sur l'insertion professionnelle des diplômés.

Il faut continuer à développer ces enquêtes et ces projets.

-Suivi ArchiFolies : point d'information budgétaire, administratif et pédagogique sur ce projet/temps de débat ouvert sur l'engagement de l'établissement dans ce projet (point mis à l'ordre du jour à la demande d'élus du CA).

**Thomas Elefteriou** rappelle que le CA a autorisé la direction à signer la convention ArchiFolies. Il invite les membres du CA à aller voir l'exposition sur les maquettes des pavillons des Jeux Olympiques qui ont été créées par les étudiants des ENSA à Paris Malaquais. Un point positif apparent dans le cadre de cette exposition est la capacité des ENSA à travailler ensemble.

Caroline Lecourtois rappelle que l'EPPGHV a souhaité que les ENSA travaillent ensemble pour construire des pavillons dans le cadre des Jeux Olympiques 2024. L'école est co-pilote de ce projet avec les ENSA de Belleville et de Grenoble.

Sylvain Ebode rappelle aux membres qu'il fait partie de l'équipe organisatrice. Il est en train d'organiser une réunion avec les enseignants concernés pour préciser les lignes budgétaires et gérer l'organisation du projet. Les pavillons doivent être préfabriqués. Se pose également un ensemble de questions logistiques.

**Pierre Chabard** s'interroge sur l'implication de l'école dans ce projet. Il souligne que l'école s'est engagée dès l'été dernier dans ce projet avant un vote formel du CA et trouve discutables les conditions dans lesquelles l'école y participe.

Des contraintes extérieures sont imposées sur les conditions pédagogiques. Les étudiants sont sollicités pour construire les pavillons, sans être payés, au nom de la « pédagogie ». Ce projet pose plusieurs questions. Il considère que l'école n'est pas dans son rôle, et ne protège pas les intérêts de l'école et des étudiants.

Caroline Lecourtois rappelle que c'est un projet pédagogique à échelle 1. Ce projet est né dans un objectif de valorisation de l'architecture. Le but est de montrer comment nos étudiants apprennent à penser et à construire l'architecture au prisme des transitions sociétales à l'œuvre.

**Sylvain Ebode** ajoute que les enseignants impliqués dans les Jeux Olympiques globalement considèrent que c'est un projet pédagogique fort avec des interactions extérieures. Un vrai travail est mené collectivement.

Jade Richard précise aussi que ce projet pose un problème aux étudiants car certains mécènes sont des entreprises ayant un impact fort sur l'environnement. Cela va à l'encontre de la philosophie de l'école et des souhaits exprimés par les étudiants. Le choix des mécènes par la tutelle n'est pas soumis à l'avis des écoles et cela pose un vrai problème car la démarche vertueuse mise en avant est remise en question par l'origine des financements perçus.

Laurent Ducourtieux estime qu'il faudrait organiser une enquête sur les attentes initiales sur ce projet et sur la construction des pavillons de manière globale.

Thomas Elefteriou rappelle que la direction a été autorisée à signer la convention lors du dernier Conseil d'Administration. Les ENSA restent, de manière globale, sceptiques sur le montage et sur le financement de ce projet. Il ajoute également que l'ENSA de Rouen s'est retirée du projet.

Si les membres du CA le souhaitent, une motion pourra être rédigée et proposée à la prochaine séance permettant d'alerter sur les divers points susmentionnés, à savoir le mécénat, le financement global et le projet pédagogique.

**Pierre Chabard** regrette que ce projet pédagogique n'ait pas été débattu et voté par le CA, étant un projet avec de lourdes conséquences pour l'école.

Caroline Lecourtois répond qu'il y a eu un débat en CFVE et que la direction a tout de suite informé les enseignants et les étudiants. Le vote ne portait pas sur ce projet en particulier mais il y a eu un vote du CA sur la création de ce cours.

Lucas Alcala considère que la motion pourrait permettre de poser les réticences de l'école et les avis sur les mécènes de manière globale.

**Thomas Elefteriou** propose de prendre rendez-vous pour la rédaction de cette motion avec le bureau du CA afin que cette motion puisse être votée au prochain CA.

Émilie Bartolo part à 11h10.

11H15	3	Budgétaire :	Caroline Lecourtois	- Note de l'ordonnateur -
		- BR1 2023	Frédéric Sallet	Liasse budgétaire -Délibéra-
				tion

Caroline Lecourtois fait une présentation des recettes.

Pour mémoire, en BI 2023, 7 618 035,76 € de recettes avaient été inscrites. En BR1 2023, elles sont estimées à 8 425 633.57 €. Ces recettes se décomposent en recettes globalisées dont la somme s'élève à 6 669 506.59 € et en recettes fléchées dont la somme globale s'élève à 1 756 126.98 €

Concernant les recettes globalisées, le BR1 2023 présente une augmentation des recettes globalisées de + 186 379.42 € par rapport au BI 2023.

Trois types de sources composent les recettes globalisées 2023 de l'établissement : une subvention pour charges de service public, une fiscalité affectée et des recettes propres.

Concernant les recettes fléchées, en BI 2023, les recettes fléchées 2023 avaient été estimées à un montant global de 1 134 908.59 €. En BR1 2023, elles s'élèvent à un montant de 1 756 126.98 €. Ces recettes fléchées se décomposent en financements de l'état fléchés, autres financements publics fléchés et recettes propres fléchées.

Concernant les financements de l'état fléchés, en BI 2023, ces recettes avaient été estimées à un montant de 691 470,00 € et s'élèvent désormais à un montant de 1 169 612.00 €.

On observe une augmentation de cette enveloppe de + 478 142.00€ par rapport au BI 2023. Cette augmentation procède aux versements de :

- 16 788€ pour un contrat doctoral
- 7 000€ d'aides à la publication
- 18 648 € de subvention pour « l'AMI engagé pour le logement de demain »
- 663€ pour la convention genre et inégalité initialement inscrite à 30 000€ en BI 2023
- 325 000.00€ de subvention d'investissement.
- 289 593€ de subvention exceptionnelle pour des actions santé et vie étudiantes.

Concernant les autres financements publics fléchés, en BI 2023, ces recettes avaient été estimées à un montant global de 212 350.00 € et s'élèvent désormais à 282 802.00 €.

On observe une augmentation de cette enveloppe de + 70 452.00€ par rapport au BI 2023. Cette augmentation s'explique par le versement de :

- 41 566.00€ par l'OPCO dans le cadre du Bachelor BIM
- 15 000.00€ par la CDC pour une bourse doctorale
- 5 000.00€ par l'ENSA de Grenoble dans le cadre convention « projet de la manufacture en Seine »
- 26 908.00€ de préciput versé par l'ANR

Il y a également une diminution de recettes sur des conventions pédagogiques, pour lesquelles les recettes ont été perçues en 2022, mais inscrites en BI 2023.

Concernant les recettes propres fléchées, en BI 2023, ces recettes avaient été estimées à un montant global de 231 088.59 € et s'élèvent désormais à 303 712.98€. Il y a une augmentation de + 72 624.39 € par rapport au BI 2023, provenant de :

- + 61 891.24€ pour le projet PUCA CDC/ Chaire logement, les recettes initialement prévues en 2022, seront versées en 2023.
- + 50 000,00 € d'une nouvelle convention de partenariat « Villenova » pour le laboratoire AMP
- + 4 000.00€ pour le contrat IDHEAL / Atelier DESIR Chaire logement
- + 6 000.00€ pour le Contrat expertise Polynésie Française Chaire Logement

• + 21 000€ pour les droits d'inscription formation pro paille.

Il y a également le transfert de 10 000.00 € au titre des remboursements aux voyages des étudiants et de 6 000.00 € au titre du DPRAUG en recettes globalisées.

**Frédéric Sallet** fait une présentation des dépenses.

En BI 2023, les dépenses avaient été estimées à un montant global de 6 117 372.12 € en AE et 8 139 959.12 € en CP. Elles sont désormais estimées à 7 810 435,38 € en AE et 9 125 206,34 € en CP. La répartition par enveloppe est la suivante :

- 3538367.88€ en AE et CP pour l'enveloppe de personnel. Il y a une augmentation de + 275 159.37 € en AE et CP par rapport au BI 2023.
- 3 615 561.16 € en AE et 4 570 499.12 € en CP pour l'enveloppe de fonctionnement. On constate une augmentation de + 971 097.55 € en AE et une augmentation de + 244 088.51 € en CP par rapport au BI 2023.
- 656 506.34 € en AE et 1 016 339.34 € en CP pour l'enveloppe d'investissement. On constate une augmentation de +446 806.34 € en AE et de + 465 999.34 € en CP par rapport au BI 2023.

Concernant les dépenses de personnel, le tableau qui suit rend compte de la décomposition typologique opérée au sujet des personnels de l'établissement et des enveloppes des masses salariales attribuées pour chacune de ces catégories.

		PER	SONNEL			
	NIVEAU 2	NIVEAU 3	BI 2023 CREDITS AE	BI 2023 CREDITS CP	BR1 2023 CREDITS AE	BR1 2023 CREDIT CP
	ENSEIGNANTS CDD/CDI	Masse salariale Enseignants CDD CDI	1 408 238,45 €	1 408 238,45 €	1 628 581,50 €	1 628 581,50 €
		Masse salariale Intervenants OBLIGATOIRES CYCLE INITIAL	280 035,00 €	280 035,00 €	280 035,00 €	280 035,00 €
NSEIGN		Masse salariale Intervenants CYCLE INITIAL	46 224,44 €	46 224,44 €	46 224,44 €	46 224,44 €
ENSEIGNEMENT, SERVICES COMMUNS ET PEDAGOGIQUES	INTERVENANTS YC INTERNATIONAUX	Masse salariale Intervenants POST- MASTER	64 072,01 €	64 072,01 €	64 072,01 €	64 072,01 €
		Masse salariale MONITORAT	207 346,97 €	207 346,97 €	183 786,97 €	183 786,97 €
		Masse salariale SURVEILLANTS	-00€	-00€	-00 €	-00 €
MMC		Masse salariale JURY PFE	47 506,56 €	47 506,56 €	47 506,56 €	47 506,56 €
JNS E		Masse salariale JURY HMONP	86 981,08 €	86 981,08 €	86 981,08 €	86 981,08 €
ΙĐ		Masse salariale ATS	810 000,00 €	810 000,00 €	790 000,00 €	790 000,00 €
EDAGOG		Masse salariale doctorants et post- diplômés	67 152,00 €	67 152,00 €	83 940,00 €	83 940,00 €
IQUES	AUTRES PERSONNELS	Masse salariale PERSONNEL RECHERCHE LABOS ET CHAIRES	204 652,00 €	204 652,00 €	217 477,20 €	217 477,20 €
		URSSAF ETUDIANTS	0€	0€	2 000,00 €	2 000,00 €
		Masse salariale personnel hors plafond (NCU, propaille)	41 000,00 €	41 000,00 €	107 763,12 €	107 763,12 €
		TOTAUX	3 263 208.51€	3 263 208.51€	3 538 367.88€	3 538 367.88€

Concernant les dépenses de fonctionnement, le tableau qui suit rend compte de la décomposition des dépenses de fonctionnement par imputation.

	FONCTIONNEMENT							
	NIVEAU 2	NIVEAU 3	BI 2023 CREDITS AE	BI 2023 CREDITS CP	BR1 2023 CREDITS AE	BR1 2023 CREDITS CP		
		Voyages pédagogiques de Post-master	7 500,00 €	7 500,00 €	13 080,00 €	13 080,00 €		
		Frais de réception des Post- master	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		
		Voyages pédagogiques obligatoires L1, Bicursus et L3	84 000,00 €	84 000,00 €	174 000.00 €	192 257,47 €		
		Voyages pédagogiques non obligatoires VAHM	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €		
	RELATION A L'ETUDIANT / VIE	Voyages et activités conventionnés	47 241,11 €	47 241,11 €	47 241,11 €	49 485,63 €		
	ETUDIANTE	Subvention aux associations	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €		
		Remboursements des droits d'inscription	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		
ENSEI		Actions CVEC	30 000,00 €	30 000,00 €	26 228,00 €	30 032,64 €		
GNE		Aides FNAU et FAUVE	15 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		
ENSEIGNEMENT, SERVICES COMMUNS ET PEDAGOGIQUES		Autres dépenses liées à la pédagogie (prestations, abonnements etc)	23 600,00 €	23 600,00 €	83 093,00 €	83 285,00 €		
E E		Pôle Images	8 000,00 €	8 000,00 €	7 967,00 €	7 967,00 €		
VICE	ATELIERS	Atelier Maquettes	23 100,00 €	23 100,00 €	23 100,00 €	23 430,00 €		
S		Atelier Numérique	-00€	-00€	-00€	-00€		
)MMU		BOURSES ERASMUS KA 131 2021-2023	47 300,00 €	47 300,00 €	47 300 €	47 300,00 €		
INS ET		BOURSES MOBILITE ERASMUS KA 131 2022-2024	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000.00€	56 420.00€		
PEDA		BOURSES ERASMUS KA 103 2019-2021 059824	-00 €	-00€	0.00€	0.00 €		
GOGIG		BOURSES ERASMUS KA 103 2020-2022 078053	18 000,00 €	24 220,00 €	13 616,19 €	19 856,49 €		
San	INTERNATIONAL	BOURSES ERASMUS KA 107 2019-2021 060362	-00€	-00€	-00 €	-00 €		
		BOURSES ERASMUS KA 107 2018-2020 045984			0,00 €	0,00 €		
		MOBILITE MC	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €		
		MOBILITE IDF	7 100,00 €	7 100,00 €	7 100,00 €	7 100,00 €		
		VOYAGES PEDAGOGIQUES INTERNATIONAUX	100 000,00 €	100 000,00 €	104 000,00 €	121 457.00 €		
		AUTRES DEPENSES	-00€	-00€	0,00€	0,00 €		
	051555	Vidéothèque	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €		
	CENTRE DE DOCUMENTATION	Documentation		10 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €		
	2 3 0 0 III A II O II	Bibliothèque		10 000,00 €	10 000,00 €	11 489.41 €		
	EQUIPEMENT ET MOYENS SPECIFIQUES	Matériel pédagogique	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	54 695.40 €		
	ACTIVITES DE	Equipe de recherche AHTTEP	22 000 €	22 000 €	23 286,63 €	23 954,93 €		
오 쮸	RECHERCHE	Equipe de recherche AMP	10 000 €	10 000 €	78 934,10 €	81 368,20 €		
ш		-1k- ac ( const and then	.5 555 6	.5 555 5	75 754,10 6	0.000,200		

		Equipe de recherche GERPHAU	44 300,00 €	44 300,00	56 546,00 €	60 427,58 €
		Equipe de recherche LAA	11 600.00 €	€ 11 600.00 €	34 600,00 €	49 117,27 €
		Equipe de recherche LET			72 645,80 €	73 440,80 €
		Equipe de recherche MAACC	6 000,00 €		7 000,00 €	7 241,96 €
		Reseau LIEU	6 000,00 €		9 785,34 €	9 785,34 €
		Reseau RAMAU	30 483,00 €	30 483,00 €		28 423,59 €
		CHAIRE LOGEMENT	57 624.96 €	63 319.96 €	135 039,57 €	143 223,77 €
		CHAIRE EFF&T	92 111.00€	92 111,00 €	89 011,00 €	89 011,00 €
		CHAIRE CLIMAT	57 944.54 €	57 944.54 €	57 944,54 €	57 944,54 €
		Fonctionnement administratif de la recherche (commission recherche, missions, réception,etc.)	1 500,00 €	1 500,00 €	18 389,20 €	18 389,20 €
	PARTENARIATS RECHERCHE	COMUE et Ecoles Doctorales	15 000,00 €	15 000,00 €	23 895,00 €	23 895,00 €
0	EVENEMENTS	Organisation d'expositions	10 000,00 €	10 000,00 €	16 485,92 €	16 485,92 €
VAL	CULTURELS	Organisation d'événements et de buffets	27 000,00 €	27 000,00 €	20 514,08 €	20 514,08 €
		Actions EAC				
VALORISATION ET	VALORISATION ET CONSERVATION DES COLLECTIONS	Editions de la Villette	145 525,00 €	145 525,00 €	145 525,00 €	145 525,00 €
严四	PROMOTION ET	Publications Institutionnelles	23 000,00 €	23 000,00 €	23 900,00 €	23 900,00 €
LES	COMMUNICATION	Publication et Valorisation numériques (Internet)	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
		Travaux, entretien, maintenance, équipements	150 000,00 €	150 000,00 €	177 500,00 €	220 960,10 €
		Loyers et Charges	28 340,00 €	1 668 372.00 €	38 540,00 €	1 281 572,00 €
	BATIMENTS ET DOMAINES	Gardiennage et Nettoyage	260 000,00€	260 000,00€	ı	260 000,00 €
FON		Fluides	318 780.00 €	318 780,00 €	298 780,00 €	298 780,00€
FONCTIONS S		Autres : Téléphonie, reprographie, papier, assurance, traitement déchets	146 290,00 €	146 290,00 €	146 290,00 €	146 290,00 €
SUPPORTS		Dépenses relatives au personnel (hors masse salariale)	143 488.00€	173 488.00 €	191 488,00 €	222 088,00 €
		Informatique	133 200,00 €	133 200,00 €	147 200,00 €	185 694,00 €
	FONCTIONNEMENT	Archives	0,00 €	0,00€	0.00€	0.00€
	(DONT RH ET SI)	Veille juridique, Frais juridique et organisation des instances	18 250,00 €		25 500,00 €	25 500,00 €
		Frais de direction	107 095.00 €	107 095,00 €	133 295,00 €	134 040.80 €
		Impôts et taxes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000.00€	1 000.00€
-		III poto et taxeo	1 000,00 0	1000,000	1 000.000	1000.00€

Concernant les dépenses d'investissement, le tableau qui suit rend compte de la décomposition des dépenses d'investissement par imputation. Les dépenses d'investissement intègrent les besoins d'achat d'équipements des équipes de recherche, l'achat de licences ainsi que les travaux immobiliers sur les deux sites de l'établissement.

	INVESTISSEMENT					
	NIVEAU 2	NIVEAU 3	CREDITS AE BI 2023	CREDITS CP BI 2023	CREDITS AE BR1 2023	CREDITS CP BR1 2023
RECHERCHE	ACTIVITES DE RECHERCHE	Recherche	21 700,00 €	21 700,00 €	30 960.15€	30 960.15€
VALORISATION ET CONSERVATION DES COLLECTIONS		Communication	0.00€	25 640.00€	0.00€	25 640.00€
ENSEIGNEMENT,	.====	Pôle Images	4 000,00 €	4 000,00 €	4 033,00 €	4 033,00 €
SERVICES COMMUNS ET PEDAGOGIQUES	ATELIERS	Atelier Maquettes	,	9 000,00 €	16 513.19€	16 513.19€
FONCTIONS	BATIMENTS ET DOMAINES	Bâtiment et domaines		445 000 €	535 000.00 €	850 000€
FONCTIONS SUPPORTS	FONCTIONNEM ENT (DONT RH ET SI)	Informatique	45 000,00 €	45 000,00 €	70 000,00€	89 193.00€
		TOTAUX	209 700,00 €	550 340.00 €	656 506.34 €	1 016 339.34€

En conclusion, ce Budget Rectificatif 1 2023 présente un montant de recettes 2023 équivalent 8 425 633.57 € et des dépenses s'élevant à 7 810 435.38 € en AE et 9 125 206.34 € en CP.

Ce BR1 2023 nécessite donc un prélèvement sur le Fonds de Roulement équivalent à 699 572.77€. Pour information le compte financier 2022 présentait un Fonds de roulement équivalent à 3 568 071.36 €.

Ce prélèvement porte le fonds de roulement à un montant de 2 868 498.59€ soit à un taux de couverture des charges de personnel et fonctionnement de 127.35 jours et une IAF à - 8 233.43 €.

On notera l'absence de marge de manœuvre pour financer de nouveaux projets et ceci alors que des économies importantes ont déjà été réalisées lors de l'élaboration du BI 2023.

Pour rappel la réduction du niveau de l'IAF s'explique uniquement par le versement d'une dotation exceptionnelle de 289 593€ ainsi que par la prise en compte en 2023 de 5 mois de franchise de loyer des Ardennes.

Ce budget présente un niveau de fond de roulement permettant de maintenir le fonctionnement de l'établissement en 2024 dont le budget devra inclure le budget du loyer annuel des Ardennes (soit environ 1.7 million).

Compte tenu de ces éléments il est rappelé la nécessité d'une augmentation de manière pérenne de la subvention pour charge de service public.

Enfin le niveau final de la trésorerie est de 2 766 596.73 €.

**Chantal Bonnefoy** estime que le BR est soutenable. La trajectoire financière est à surveiller pour fin 2023 et pour l'année à venir 2024. Elle invite l'établissement à augmenter les ressources propres.

**Thomas Elefteriou** rappelle l'inquiétude de ce Conseil d'Administration concernant la trajectoire budgétaire de l'établissement. Le BR1 ne résout pas les problèmes financiers rencontrés. La poursuite de l'activité de l'établissement dans les années à venir nécessitera une augmentation pérenne de la subvention pour charge du service public.

Caroline Lecourtois rappelle que l'école a rencontré la tutelle et a évoqué l'ensemble des difficultés rencontrées. Le dossier est au Ministère et le chargé de tutelle l'a également.

Thomas Elefteriou procède à la lecture la délibération soumise au vote.

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 20121246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

la Directrice entendue,

le contrôleur budgétaire entendu,

#### Article 1

Le conseil d'administration vote les aut orisations budgétaires suivantes :

## Autorisation d'emplois

- Plafond d'emplois de l'organisme

88 ETPT (sous plafond LFI) + 20,32 ETPT (hors plafond LFI)

F

108,32 ETPT (plafond de l'organisme)

## Autorisations budgétaires

- Dépenses en AE =
Personnel : 3 538 367,88
Fonctionnement : 3 615 561,16
Investissement :656 506,34

Dépenses en CP =

Personnel : 3 538 367,88 €
Fonctionnement : 4 570 499,12
Investissement : 1 016 339,34
- Recettes : 8 425 633,57 €
- Solde budgétaire : 699 572,77 €

## Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes

Prélèvement de la trésorerie : 699 572,77
Résultat prévisionnel : 387 523,32 €
Insuffisance d'autofinancement : 8 233,43 €
Prélèvement sur fonds de roulement : 699 572,77 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

#### **Décision:**

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le BR1 2023.

**Abstentions:** 0

Nbre de votes pour : 19 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 19

11H15	4	Gouvernance interne / Instances :		-Calendrier universitaire 2023-
		- Calendrier universitaire 2023-2024.	Caroline Lecourtois	2024 -Programme pédagogique
		- Programme pédagogique.	Vincentella de	-Principes d'encadrements
		- Principes d'encadrements pédagogiques.	Comarmond	pédagogiques
		- Bilan CVEC 2022.		- Bilan CVEC 2022
		- Bilan des Editions de La Villette.		- Modification RI CPS
		- Rendu de l'AMO « Refonte du site		
		internet » Modification Règlement		
		intérieur CPS		

#### - Calendrier universitaire 2023-2024

Vincentella De Comarmond informe les membres du CA du projet de l'établissement d'avancer la rentrée universitaire d'une semaine. Toutefois, par manque d'anticipation, cela ne peut se faire cette année. De ce fait, le calendrier proposé reprend le même cadre que celui de l'année dernière. En parallèle, un calendrier pédagogique sera envoyé.

L'année prochaine, au moment de l'inter-semestre, il faudrait mettre en place un projet hypothétique de calendrier afin de réaliser une étude d'impact et anticiper le travail de sa mise en œuvre.

**Thomas Elefteriou** s'inquiète concernant la rentrée 2023-2024 au regard de la grande vacance des postes qu'il y a au niveau de l'administration et informe que le CA va alerter la tutelle à ce sujet. Il y a beaucoup de turn-over et de difficultés dans les équipes au regard d'une charge de travail particulièrement conséquente.

**Caroline Lecourtois** confirme que 9 postes sont vacants. La situation est très tendue dans le recrutement. Le Ministère a été alerté. Pour la rentrée, la direction s'est organisée afin de ne pas se retrouver dans la même situation que l'année dernière.

**Thomas Elefteriou** rappelle par ailleurs qu'il y a un droit à la déconnexion. Des enseignants reçoivent des mails à plus de minuit de la part de certains agents. Cette situation qui démontre le dépassement du temps de travail des équipes administratives est difficilement acceptable. Au regard de la situation, s'engager dans de nouveaux projets n'est peut-être pas raisonnable.

## Décision :

Les membres du conseil d'administration valident le calendrier.

Abstentions: 0

Nbre de votes pour : 19 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 19

#### - Programme pédagogique

Vincentella De Comarmond informe les membres du CA que des ajustements seront réalisés selon les retours des campagnes de recrutement MCFA et des demandes de décharges. Par ailleurs, il n'est pas prévu de création de nouveaux groupes de projets en Master et de nouveaux CTID seront créés dans le cadre d'Archi-Folies.

#### Décision :

Les membres du conseil d'administration valident le programme pédagogique.

Abstentions: 0

Nbre de votes pour : 19 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 19

## - Principes d'encadrements pédagogiques

Vincentella De Comarmond informe les membres que chaque année lesdits principes sont présentés en CFVE et en CA. Il y a une nouvelle règle concernant les PFE et les séminaires car la CFVE souhaite revenir sur un encadrement différencié. Concernant les interventions ponctuelles extérieures, il y avait parfois un surencadrement dans certains CTID (21H). La CFVE a donc souhaité réduire le volume de ces interventions.

Caroline Lecourtois précise également que la matrice du cycle Licence a changé. Il faut donc un vote pour acter la nouvelle matrice.

Si, administrativement des changements sont compliqués à mettre en œuvre, **Thomas Elefteriou** invite l'administration à en informer le CA et la CFVE. Il faut travailler conjointement aux modifications souhaitables en évitant les surcharges éventuelles des services administratifs.

#### Décision :

Les membres du conseil d'administration valident lesdits principes.

Abstentions: 0

Nbre de votes pour : 19 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 19

#### - Bilan CVEC 2022

Vincentella De Comarmond rappelle qu'un bilan voté CVEC de l'année n-1 est nécessaire.

Elle informe que certaines actions n'aboutissent pas par manque de temps ou par manque de référents. En 2022, il y avait un moniteur étudiant qui accompagnait l'école sur les questions CVEC. Un nouveau moniteur va arriver et suivre les actions CVEC.

#### Décision :

Les membres du conseil d'administration valident le bilan de la CVEC.

Abstentions: 0

Nbre de votes pour : 19 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 19

## - Bilan des Éditions de La Villette

**Pierre Chabard** présente un bilan des Éditions de La Villette.

Concernant les parutions, depuis juin 2022, les Éditions de la Villette ont publié quatre ouvrages et un nouveau numéro des Cahiers de l'École de Blois.

Concernant les prix et les distinctions, l'année 2022-2023 s'est avérée riche en distinction pour les livres des Éditions de la Villette. Le 26 octobre 2022, l'ouvrage de Valéry Didelon, La Déconstruction de la ville européenne. Euralille 1988- 1995 a reçu le deuxième Prix du livre d'architecture décerné par l'Académie d'Architecture. En novembre, c'est l'anthologie des écrits de Frederick Law Olmsted qui a été lauréat du Prix René Pechère 2022, un prix littéraire décerné tous les deux ans à un ouvrage sur les jardins et le paysage par l'association belge René Pechère, hébergée par le CIVA à Bruxelles.

Au bord, le recueil du photographe franco-américain Mikael Levin a été, quant à lui, successivement parmi les six finalistes du Prix du livre d'art 2023 et shortlisté pour le Prix du livre d'auteur des Rencontres de la photographie d'Arles 2023. L'ouvrage a été exposé pendant toute la durée de ces deux manifestations et sera présenté en septembre dans un wébinaire organisé par le magazine Livres Hebdo à destination des journalistes et des libraires.

Concernant les ventes, la conjoncture inflationniste qui a affecté l'économie depuis le début de la guerre en Ukraine, a considérablement freiné le marché du livre et a inversé la tendance haussière post-covid. Malgré cette conjoncture, les Éditions de la Villette ont vendu, depuis le 1e juillet 2023, 4 461 livres, soit 3 975 livres en librairie et 486 livres lors des ventes directes à l'école ou lors des salons, festivals ou lancements de livres.

À ce stade de l'année, les recettes liées aux ventes s'élèvent à 59 534,67 euros dont 46 766,71 euros via le diffuseur Interforum et 12 767,96 euros lors des ventes directes.

Concernant les foires et salons, les Éditions de la Villette essaye d'élargir leur visibilité en investissant de nouveaux espaces. Les Éditions de la Villette étaient présentes, par exemple, au 7e Multiple Art Days, le salon des pratiques éditoriales contemporaines à Romainville, du 9 au 11 septembre 2022. Par ailleurs, les Éditions de la Villette ont tenu un stand au Salon du livre du Festival d'histoire de l'art à Fontainebleau, du 2 au 4 juin 2023.

Les ouvrages ont été présentés à plusieurs foires et salons internationaux, notamment à la grande foire internationale du livre de Francfort

en novembre 2022, où une partie de l'équipe s'est déplacée pour rencontrer les homologues étrangers.

Concernant le comité de lecture, il s'est réuni à l'école le mardi 13 septembre 2022, de 14h30 à 19h30. Dix-huit manuscrits ont été discutés, chacun expertisé par deux lecteurs au moins. Dix d'entre eux ont été validés en première lecture.

Par ailleurs, les Éditions de la Villette ont présenté au comité de lecture leur réflexion sur leur contribution à l'histoire de l'école. Plutôt qu'un ouvrage unique et synthétique qui peinerait à rassembler les différentes facettes de cette histoire kaléidoscopique, il est proposé de constituer une petite collection d'ouvrages documentant des épisodes marquants, qui puissent trouver une audience au-delà des frontières de l'école. Le comité de lecture a donné un avis favorable à ce projet de collection, baptisée « UP6 ». Le premier titre qui sortira en septembre 2023 présentera le travail photographique réalisé par Jean Zetlaoui à l'occasion de son diplôme qu'il a soutenu en septembre 1970 et qui portait sur le quartier des Halles-Beaubourg. Acquises par le Mnam, ces photographies seront visibles dans le cadre d'une exposition temporaire du musée consacrée aux relations entre le Centre Georges Pompidou et son quartier, de septembre 2023 à février 2024.

Concernant le site Internet, sa mise en ligne est imminente. Une soirée de lancement est prévue début septembre. L'ensemble du contenu textuel et visuel est désormais en place. Un problème lié au serveur de l'école est encore à résoudre pour lancer les tests de la page de e-commerce. Ce site Internet constituera un outil précieux pour le service.

Enfin concernant les ressources humaines, outre deux monitrices étudiantes, l'équipe des Éditions de la Villette a recruté en septembre 2022, et pour la deuxième année consécutive, une apprentie, inscrite en alternance au Master 2 « métiers de l'édition et de l'audiovisuel » (Sorbonne-Université). Elle sera remplacée par une nouvelle apprentie de la même formation à partir de septembre 2023. Bien qu'il soit une charge non négligeable pour le budget des Éditions, l'appui de ce poste d'apprenti(e) est précieux pour le service en termes de capacité de travail.

#### Décision :

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

#### - Rendu de l'AMO « Refonte du site internet »

Vincentella De Comarmond rappelle que le COPIL Valorisation a lancé un GT Refonte du site internet. Un contrat a été signé avec l'AMO Point Comm en novembre 2022. L'AMO accompagne l'école jusqu'à la mise en ligne du site et a déjà mené les missions 1 et 2 avec une proposition d'arborescence.

Dans le BI 2024, il faudra voir si le CA décide de poursuivre cette refonte du site internet, en sachant que l'école est liée avec l'AMO jusqu'à la mise en ligne.

**Thomas Elefteriou** répond que le CA souhaite accompagner l'administration pour la refonte du site.

Caroline Lecourtois dit qu'il faut préparer une réunion de travail avec le bureau du CA.

#### Décision :

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

12H15	5	Partenariats / Relations externes :		-Liste des conventions trans-
		- Liste des conventions soumises au	Caroline Lecourtois	mises au bureau du CA depuis
		bureau du CA depuis le 1er janvier 2023 et	Vincentella de	le 01/01/2023 et des contrats et
		des contrats et marchés publics signés ou	Comarmond	marchés publics signés ou en
		en cours de passation.		cours de passation

**Thomas Elefteriou** informe que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, 69 conventions ont été recensées par le pôle juridique et 47 conventions ont été envoyées au bureau du CA pour validation avant signature de la directrice.

Concernant les contrats, le pôle juridique a enregistré 14 contrats.

Enfin, concernant les marchés, au total, le pôle juridique a recensé en 2022 28 marchés publics et en 2023 16 marchés publics.

#### Décision :

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

12H30	6	Questions diverses	

**Thomas Elefteriou** informe qu'il va y avoir la mise en place d'un protocole d'étude pour voir quelle stratégie l'école souhaite se donner pour les nouvelles formations, selon les propositions de projet de formation que l'école reçoit. Les notes d'intentions des propositions doivent être reçues par le CA pour une première lecture, avant transmission à la CFVE le cas échéant.

**Jean-Sébastien Villefort** informe les membres du CA de l'ouverture d'un master sur les métiers de la transition écologique. Le but est la mise en commun des moyens avec un master mutualisé. Il y a un souhait de la part de son établissement pour discuter de ce projet.

Caroline Lecourtois met en avant le soutien supplémentaire HESAM qui a été demandé.

**Jonathan Bruter** fait un point sur l'avenir du DSA pour donner suite à la fermeture dans son format actuel de cette formation. Une réflexion doit être menée avec une équipe pédagogique formée. Une piste évoquée serait de mettre en place un projet de formation continue.

#### Modification RI du CPS

Au regard des modalités de recrutement des MCFA mises en œuvre depuis la campagne 2019 sous l'empire du régime du décret 2018-109 et 2018-107, le CPS dans sa formation restreinte souhaite procéder à une modification de son règlement intérieur pour adapter les conditions de constitutions des commissions de recrutement pour les postes de MCFA.

Il est proposé de modifier l'article 1-2 Compétences du CPS en formation restreinte - Recrutements comme suit :

« Pour le recrutement des MCFA, une commission de recrutement est instituée pour chaque profil de poste publié. Au sein d'un même champ, une même commission de recrutement peut être mutualisée pour plusieurs profils du même champ. La commission de recrutement est composée à minima de 4 membres enseignants titulaires (PR et MCF) de l'établissement, dont à minima la moitié sont issus du champ, un quart sont issus des enseignants élus des instances de l'établissement (CA et CPS) et un quart sont issus d'un autre champ. ».

#### Décision :

Les membres du conseil d'administration valident le RI du CPS modifié.

Abstentions: 0

Nbre de votes pour : 16 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 16 Concernant les décrets enseignants chercheurs, ils seront portés à la connaissance des ENSA a priori en septembre 2023.

Thomas Elefteriou remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cetteinstance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil d'administration lève la séance à 13h15.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 4 octobre 2023 à 9h30.

Le Président,

**Thomas Elefteriou**